

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le dix-neuf janvier, à vingt heures quarante, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire.

Date de convocation :
13/01/2011
Date d'affichage :
13/01/2011

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Boualem BENAOUA, Didier RAYNEAU, Jamila CHAKIR, Martine CHA BOT, Joseph JASMIN, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Marina RAMOS-SCHMITT, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN

Excusés : Kheira AOUAD, Pascal THIEL pouvoir à Claude BOUTIN, Gaëlle DIOUF pouvoir à Nathalie BATARD, Kamel MEDNINI pouvoir à Frédéric DUFOSSE, Karine RANVIER pouvoir à Marine RAMOS-SCHMITT, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Florence LAUDICINA, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

Secrétaire de séance : Laurence LESPINARD

COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mars 2010 déléguant au Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-23 précisant que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, je vous informe des décisions suivantes :

174/10 Service de télécommunications

175/10 Construction du local pétanque et VTT avec la société Bati déco

176/10 Compagnie spectacle de poche pour une intervention de lecture a haute voix pour la somme de 1350€

DECISIONS 2011

01/11 Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie recette du service culturel

02/11 Pour l'hébergement en centre de vacance du 12 au 19 février 2011 pour la somme 2394€

03/11 Formation DADSU pour un montant de 380 € TTC le 17 janvier 2011

04/11 Formation DADSU gestion des anomalies pour un montant de 380 € le 19 janvier

05/11 Modification du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour la régie de la location de la salle des familles suite au changement de service du régisseur titulaire

06/11 Spectacle : Comme un arc en ciel avec la compagnie Goutes-Y-Donc le 3 février 2011

N° 1 –DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

En application de l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui guideront les choix budgétaires et du contexte de cette préparation budgétaire. Ce rapport a pour objet de présenter les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les grands axes des actions qui seront mises en œuvre à Fleury-Mérogis, au cours de l'exercice

I. La section de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Maintenir la progression des dépenses de fonctionnement à 1% par rapport au réalisé 2010 (pour info progression 0.8% de dépenses de fonctionnement en 2010 par rapport 2009).

La poursuite de cette maîtrise des dépenses courantes (chapitre 011) passe notamment par la mise en place de procédure d'achat généralisée et d'un règlement financier.

Cette maîtrise passe également par un politique de gestion des effectifs (chapitre 012). En 2010, grâce a une augmentation des recettes de fonctionnement, la masse salariale a en pourcentage diminuée de 2 %.

Une réflexion quant à l'organisation des services a été lancée afin de mutualiser au mieux les effectifs.

Enfin, il faut continuer dans les mesures du possible à rembourser des emprunts ce qui permettra de réduire (chapitre 66) les intérêts et donc augmenter les marges de manœuvre de la section de fonctionnement.

A titre informatif, le remboursement de la dette sur l'exercice 2010 en section de fonctionnement entrainera une économie de 74 237,51€ sur le budget 2011.

Economies budgétaires sur les dépenses 2010 (détail) en milliers d'euros					simulation d'augmentation pour 2011		
Dépenses de fonctionnement	Budgétés 2010	Simulé 11/12	Economie nette	en %	avec 1%	avec 2%	avec 3%
011 Frais généraux directs	3 122	2 802	320	10,2%	2 830	2 858	2 886
						-	-
012 Frais de personnel	8 054	7 854	200	2,5%	7 932	8 011	8 089
						-	-
65 Transferts	492	423	69	14,1%	427	431	435
						-	-
66 Frais financiers	430	374	56	13,0%	378	381	385
						-	-
67 Frais exceptionnels et att produits	420	1	419	99,8%	1	1	1
Dépenses imprévues	60	-	60	100,0%	-	-	-
Total dépenses	12 578	11 453	1 125	8,9%	11 568	11 682	11 796

Des recettes de fonctionnement maîtrisées

Au niveau des recettes de fonctionnement, nos marges de manœuvre sont réduites du fait que nous dépendions exclusivement des dotations de l'Etat (stagnation des recettes pour 2011).

Etat des recettes de fonctionnement (vision financière hors 775) en milliers d'euros					simulation d'augmentation pour 2011
Recettes de fonctionnement	Budgétés 2010	Simulé 11/12	Manque de recette	en %	avec une croissance de recettes de 1%
70 Domaines et services	649	469	181	27,8%	473
					-
73 Fiscalité directe et indirecte	6 262	6 010	252	4,0%	6 070
					-
74 Concours de l'état et des autres collectivités	4 794	4 597	196	4,1%	4 643
					-
75 Autres produits de gestion courante et atténuations	386	283	102	26,5%	286
					-
013 Atténuation de charges	228	190	38	16,67%	192
					-
77 Exceptionnelle (hors 775 cessions d'immo)	21	165	- 144	698,9%	166
Total recettes	12 111	11 523	588	4,9%	11 638

En conclusion, et sur la base des simulations, en date du 11/12/2010, on constate que la ville ne pourra pas supporter une augmentation de 3% des dépenses en 2011.

Pour la première fois, la CAF brute est supérieure à 0. (rappel : - 840 000 € en 2009) Néanmoins, malgré l'effort financier, la commune ne dégage pas assez de capacité autofinancement pour mener à bien de grands projets.

II. La section d'investissement

Dépenses d'investissement

L'année 2011 est une année de transition. Il s'agit tout d'abord de finaliser les projets 2010, à axer nos investissements 2011 notamment sur l'entretien du patrimoine existant et de construire un PPI (2011, travaux de rénovation, 2012 nouvel équipement public). Ces travaux auront une incidence sur les prochains budgets car ils vont engendrer des économies d'échelles : mutualisation de secrétariat, économie d'énergie...

Il faut avoir en tête que toute nouvelle construction sur le territoire de la commune va engendrer des frais de fonctionnement (personnel, entretien, chauffage...) et donc grever la section de fonctionnement.

Les cessions dont l'objectif est de répondre à la demande de logements, vont également permettre d'assainir la dette ce qui nous donnera plus de marge de manœuvre tant sur la section de fonctionnement (remboursement des intérêts) que sur la section d'investissement (remboursement du capital).

A titre informatif, le remboursement de la dette sur l'exercice 2010 en section d'investissement entrainera une économie de 133 420,76€ sur le budget 2011. Suite au transfert de compétence de la voirie communale à la communauté d'agglomération, la ville va bénéficier pendant 3 ans d'une enveloppe d'environ 1 500 000 € pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Recettes d'investissement

Les recettes cette année seront marquées par des cessions (maison LEFLOUR, terrain des Aunettes) ce qui permettrait de financer nos travaux et rembourser une partie de la dette. Les opérations devront systématiquement faire l'objet d'une recherche de subvention (CG, CAF, Région, Europe).

L'année 2010 aura été marquée par une augmentation des recettes d'investissement grâce notamment à la réalisation de projets subventionnés. A titre indicatif, le montant de subventions reçues pour 2009 était de 39 000€ alors que pour 2010, ce montant s'élève à 308 564.00€.

N° 2 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, la décision modificative N°1 du **budget 2010** de la Commune est arrêtée à un total de :

- La section d'Investissement : 0.00€

Pour : 22 voix

Ne se sont pas prononcés : Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Florence LAUDICINA, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

N° 3 DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN TOYS R US

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE DONNER un avis favorable au renouvellement de la dérogation au repos dominical du magasin TOYS « R » US, domicilié rue du Hurepoix à Fleury-Mérogis.

Pour : 22 voix

Contre : 6 voix Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

N° 4- AUTORISATION AU MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR DIVISER LE TERRAIN AE6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle AE 6 représentant une superficie totale de 17 108 m²

DE DIRE que cette division permettra le détachement en particulier de la parcelle AE6p, lot A à bâtir, d'une contenance de 6022 m².

Pour : 22 voix

Ne se sont pas prononcés : Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

N° 5 OPERATION SAC ADOS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FAIRE acte de candidature auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la mise en place de l'opération Sac ados.

D'AUTORISER le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011 de la ville.

N°6- RENOUELEMENT DU PRINCIPE DES CLASSES DE DECOUVERTE 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE DECIDER le renouvellement des classes de découverte pour 2011.

D'AUTORISER le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la ville.

N°7 – MODIFICATION MONTANT INDEMNITE NOURRITURE VERSEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE DIRE qu'il sera effectué une augmentation de l'indemnité de nourriture versée aux assistantes maternelles. D'un montant de 4.40€, l'indemnité passera à 4.74 €.

Elle sera versée par jour de garde et par enfant et sera revalorisée suivant l'indice du coût de la vie INSEE en janvier de chaque année.

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de la ville.

N°8 – MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE FIXER le montant de l'indemnité au double de la rémunération brute annuelle et de la moduler de la manière suivante:

-En cas d'une démission dans le cadre d'une restructuration de service,
. 50% de l'indemnité pour les agents réunissant au moins 15 ans de services effectifs,

. 5% de l'indemnité par année supplémentaire.

-Pour les autres motifs de démission, en cas de fermeture définitive du poste,
.10 % de l'indemnité pour les agents réunissant au moins 15 ans de services effectifs.

DE DIRE qu'elle sera versée en une seule fois dès lorsque la démission est devenue effective et sera exclusive de toute autre indemnité de même nature.

DE DIRE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2011.

Pour : 22 voix

Contre : 6 voix Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Martine GUYOT
pouvoir à Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

N°9 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

CREER un poste	Date de création	Taux d'emploi
d'Attaché	19/01/2011	100%

DE DIRE que le niveau de rémunération et que le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'attaché.

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Martine GUYOT
pouvoir à Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE pouvoir à Michel HUMBERT

N°10 – PRESENTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESENTATION DE SERVICE AVEC LA CAF POUR LES 3 STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants, à savoir, la Crèche collective, la Crèche familiale et la Halte Garderie

DIT que ces conventions fixent :

- la Prestation de Service Unique à 66 % du prix de revient dans la limite du plafond fixé par la CAF,
- déduction faite des montants des participations facturées aux familles,
- le mode de calcul du prix de revient qui est le rapport entre le total des dépenses du compte de résultat et le nombre d'heures réalisées dans l'exercice,
- les modalités de versement de la PSU,
- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,
- les mesures de redressement et les sanctions financières en cas de non respect des dates,
- les modalités de participation des familles, mensualisation en fonction d'un taux horaire d'effort,
- les modalités de contrôle.

PRECISE que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour une durée de 3 ans,
- ont pour date d'effet le 1er janvier 2011,
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

DIT que les recettes seront imputées sur le budget communal

Séance levée à 22 h 50